

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 14 septembre 2020, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal.
3. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
4. Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III). (X3 215 N15532 et G5 500 N15532)
5. Demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du volet 2 de l'appel de projet intitulé « Relance des activités du système bioalimentaire métropolitain, dans le contexte de la crise de la COVID-19, relativement au Programme de soutien aux pratiques agroenvironnementales – phase 1 ». (G5 500 N11933)
6. Acceptation provisoire de travaux.
7. Soumission relative à la construction et conception d'une piste de type « Pumptrack » récréative au parc Jean-Laurin. (2020-059) (G7 115 U3 N15646)
8. Soumission relative à la fourniture et à l'installation de deux (2) barrières électriques coulissantes. (2020-065) (G6 112 U3 N7478)
9. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 181 638 (rue du Corail), 6 181 639 (rue du Titane) et 6 181 640 et 6 181 641 (rue du Cuivre), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel ». (X3 100 N15580 #109639)
10. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 6 041 384 (rue Anne-Hébert), dans le secteur de Saint-Janvier, de « Construction J. Lacroix & Fils inc. ». (X3 100 N15558 #109649)
11. Acquisition d'une servitude permanente de réseau d'eau sur une partie des lots 6 374 230, 6 374 229, 6 256 272 et 6 338 462, dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) ». (X3 511 S14 N5742 #109383)
12. Acquisition d'une servitude permanente sur le lot projeté 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion immobilière AB ». (X3 S14 N15605 #109716)
13. Vente de véhicules de la fourrière. (G6 400 N3705) (#20-002)
14. Signature d'une entente relative au projet intégré sur le lot 1 691 777, en bordure de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, avec « Gestion immobilière AB ». (X6 310 U4 N15605)

15. Signature d'une entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du Code criminel Canadien avec « JMA Diagnostics. (X2 170 U4 N15661)
16. Signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec relativement au déneigement et au déglçage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021. (X3 212 102 U4 N13843 #88751)
17. Exploitation d'un restaurant à l'aréna Saint-Canut. (G7 411 U4 N14231)
18. Exploitation d'un restaurant à l'aréna du Complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 411 U4 N14231)
19. Exploitation d'un restaurant à l'aréna Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 411 U4 N14231)
20. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 ayant pour objet de modifier les dispositions en ce qui a trait aux chemins agricoles, au remblai et au déblai. (G8 400) (U-2410)
21. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2418 modifiant le Règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à :
 - préciser la largeur minimale des terrains enclavés ou portion de terrain servant de chemin d'accès à une terre agricole;
 - modifier le tableau 4 de l'article 3.2.4 afin de retirer la ligne portant sur la zone RU 10-67. (G8 400)
22. Adoption du règlement numéro S-2395 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à ajouter des règles et des critères dont doivent tenir compte les règlements d'urbanisme en matière de densité maximale et d'intégration urbaine. (G8 400)
23. Adoption du Règlement numéro U-2400 modifiant le Règlement de zonage U-2300 de façon à :
 - assujettir le stationnement de véhicules outils aux normes prévues pour les véhicules lourds;
 - harmoniser les hauteurs plancher/plafond de l'ensemble des définitions qui traitent de cet élément;
 - ajouter un rappel dans la définition d'étage qu'il existe une définition de demi-étage afin de faciliter l'application du règlement;
 - diminuer le ratio de cases de stationnement exigé pour l'usage de gymnase;
 - assujettir l'usage C10-07-10 à de nouvelles normes quant au ratio de cases de stationnement;
 - permettre l'utilisation du polycarbonate multialvéoles exclusivement pour les verrières, les serres ou les solariums;
 - déplacer le texte de l'article 6.2.13. c) vers l'article 6.1.13.;
 - prévoir des normes pour les bâtiments utilisés à des fins agricole sur des terrains situés en zone agricole mais utilisés à des fins principalement résidentielles;
 - retirer l'empiètement maximum pour les escaliers extérieurs ouverts donnant accès à un plancher situé à 2 mètres ou moins au-dessus ou au-dessous du niveau du sol;
 - modifier les normes concernant la superficie des balcons et terrasses situés sous le niveau du sol;
 - permettre les garages isolés uniquement pour les habitations de classe unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale;
 - réviser la superficie maximale permise pour les garages attenants aux bâtiments principaux;
 - harmoniser les marges minimales pour une terrasse au sol;

- remplacer, à l'article 7.3.8. les termes « par l'espace de préparation, de fabrication et de réparation » par les termes « par la salle de montre ou un espace de vente au détail de produits reliés à l'usage principal »
- corriger les longueurs minimales des cases de stationnement commerciales;
- affiner les définitions des usages commerciaux, industriels et publics situés en zone agricole qui, dans certaines circonstances, peuvent être remplacés par de nouveaux usages;
- permettre une distance nulle entre deux ou plusieurs silos agricoles;
- ajouter une précision concernant la distance entre les bâtiments principaux résidentiel dans le cadre d'un projet intégré;
- remplacer les usages actuellement autorisés pour la zone E 2-8 par ceux originalement autorisés au tableau des dispositions spécifiques;
- prohiber l'usage CO 02-01-03 dans la zone CO 1-27;
- retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques de la zone REC 2-21;
- corriger une coquille dans le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 2-44;
- créer le tableau des dispositions spécifiques pour la zone RU 2-56;
- permettre d'avoir plus d'un bâtiment principal sur le même lot pour tous les usages autorisés à l'exception des usages publics dans la zone C 4-23;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-39 afin de remplacer les marges latérales minimales et totales minimales pour l'usage « H-4 – Habitation multifamiliale » jumelée et prévoir des marges minimales avant, latérales et arrières pour les différents usages publics permis dans la zone;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-74 afin de corriger les marges latérales;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin d'ajouter le terme « d'extrémité », à la suite de « Pour un terrain » dans le libellé de la note particulière numéro 2;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 6-1 afin d'ajouter la disposition spéciale « 3 » portant sur la garde d'animaux de ferme, les écuries ainsi que les ruches;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-27, H 7-87 et H 10-60 afin de réviser la marge latérale minimale exigée pour les usages de classe « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone I 7-60 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages des groupes « C » et « I »;
- renommer C 7-73 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement H 7-73;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-117 afin d'ajouter l'usage permis « C2 - Service professionnel et spécialisé » et ses dispositions spécifiques;
- renommer H 8-6 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement C 8-6;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-17 afin de corriger les dimensions minimales de lot pour l'usage « H1 – Habitation unifamiliale »;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-14 afin d'ajouter l'usage permis « P2-05-01 : Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques;

- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-25 afin de corriger la structure de bâtiment autorisée pour l’usage H1 – Habitation unifamiliale;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-69 afin de retirer la référence à la note 1 pour certains usages;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-73 afin de retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques et afin d’assujettir les habitations unifamiliales aux notes particulières 2 et 3 et de retirer ces notes de la section des usages spécifiquement exclus;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 10-67 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages « H1 - Habitation unifamiliale » de structure isolée et jumelée »;
 - agrandir la zone H 10-16 à même une partie de la zone H 10-15 afin d’y inclure le lot 3 491 325, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - agrandir la zone H 13-1 à même une partie de la zone CO 13-12 afin d’y inclure le lot 3 810 028, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre sur un seul emplacement, les hôtels de moins de 20 unités et de plus de 20 unités comme usage complémentaire aux terrains de golf et aux terrains de golf pour exercice, dans la zone P 4-2, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
24. Adoption du Règlement numéro U-2405 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- agrandir la zone C 12-57 à même une partie de la zone C 12-48, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;
 - ajouter les classes d’usages C5 - Commerce récréatif intérieur et C 10 - Commerce lourd aux usages autorisés à la zone C 12-57;
 - permettre les projets intégrés dans la zone C 12-57;
 - modifier les marges avant et arrière prévues à la zone C 12-57 afin qu’elles soient de 7,5 mètres au lieu de 12,0 mètres et permettre les bâtiments de 3 étages au lieu de 2;
 - permettre les projets intégrés ayant une densité maximale de 35 logements/hectare dans la zone H 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements maximum dans la zone H 7-109;
 - créer la zone C 12-78 et ses dispositions spécifiques dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
25. Adoption du règlement numéro S-2419 relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d’exceptions. (G8 400)
26. Nomination au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l’équipement et des travaux publics. (G4 200)
27. Embauche au poste de technicienne en rémunération au Service de trésorerie. (G4 112)
28. Approbation du plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2020-47, relativement à la rénovation extérieure d’un bâtiment résidentiel, sis au 9515-9517, côte des Saints, sur le lot 1 847 674, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)
29. Approbation du plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2020-48, relativement à la rénovation extérieure d’un bâtiment commercial, sis au 14056, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 691 363 et 1 810 486, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

30. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-50, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial (Hydrotek), sis au 12300, rue de l'Avenir, sur le lot 2 455 338, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
31. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-051, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial (Les Ailes du Palais), sis au 14046, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 691 239 et 1 691 237, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
32. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-52, relativement à l'installation d'une nouvelle enseigne à plat d'un usage commercial (Les Ailes du Palais), sis au 14046, boulevard du Curé-Labelle sur les lots 1 691 239 et 1 691 237, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
33. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Dominic Leduc » concernant les lots 3 923 331 et 4 122 207, en bordure du 8825, rang de la Fresnière, dans le secteur de Saint-Benoit. (X6 112 103) (A-2020-018)
34. Approbation et dépôt d'un plan de gestion des débordements du secteur de Saint-Janvier. (X3 512 101 120 S17 N15124)
35. Prolongation du délai de construction concernant le lot 6 352 943, situé sur la rue Joseph-Bonin, dans le secteur de Sainte-Scholastique, à « Jean-François Guindon et Marie-Pier Grandmont ». (G7 410 N15597)
36. Participation au programme de supplément loyer dans le cadre du projet « Les Habitations de la Gare » de l'office municipal d'habitation de Mirabel. (G5 500 U4 N13820)
37. Demande au ministère des Transports du Québec concernant l'élargissement du chemin de la Côte-Nord, de la montée Sainte-Marianne à l'autoroute des Laurentides (15). (X3 600 N3713)
38. Demande au ministère des Transports du Québec relativement à la synchronisation des feux de circulation situés à l'intersection de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 600 N3713)
39. Demande au Gouvernement du Québec concernant le prolongement de l'autoroute 50 jusqu'à la route 335, dans le secteur de Saint-Antoine. (X3 600 N3713)
40. Dépôt de documents.
41. Affaires nouvelles.
42. Parole aux conseillers.
43. Période de questions.
44. Levée de la séance.

La greffière,



Suzanne Mireault, avocate